

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux avril, à dix-huit heures et vingt minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans la salle des fêtes de Saint Hippolyte du Fort au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 16 avril 2026

Date d'affichage : le 16 avril 2026

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 47

Votants : 47 + 5 = 52

Votants par procuration : 5

Absents excusés : 2

Absents : 2

Présents : MM. METGE Alain, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, FURESTIER David, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM.VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CASTANON Philippe, CAZALIS Sebastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, Mmes GOMEZ Magdaléna, LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, ALLEN Cédric, BERTO Stéphan, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA - JACQUET Arlette, M.MARTINEZ Aurélien, Mme MEUNIER Hélène, MM. WITSCHGER Olivier, DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mmes LEFORT Véronique, AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie.,

Procurations :

M. FIORENZANO Johan à M. CATHALA Serge
M. PINCHARD Philippe à M. CRUVEILLER Fabien
Mme REMILLY Christine à M. BERTO Stéphan
M. TRINQUIER Gilles à M. SOULIER Cyril
M. BARON Jérôme à M. JEAN Lionel

Absents excusés : MM. ROUDIL Joël, MONEL José

Absents : MM. SALA Michel, SIPEIRE Jacky

Secrétaire de séance : M. MARTINEZ Aurélien

Début de séance : 18h20

Délibération n°053/2026 : Demande de subvention auprès de l'Etat pour la construction du pôle enfance jeunesse intercommunal à Saint Hippolyte du Fort

Philippe CASTANON rappelle que Le conseil communautaire a délibéré le 29 octobre 2025 pour solliciter une subvention de 600 000€ auprès de l'état pour la réalisation du pôle enfance jeunesse intercommunal sur la commune de Saint Hippolyte du Fort.

Après une première étude des services de l'état, il convient à nouveau de redélibérer sur un plan de financement en 3 phases à l'instar de l'opération du centre aquatique intercommunal, conformément aux attentes des services de l'état.

DEPENSES				RECETTES			
OBJET	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	OBJET	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3
					MONTANT HT	MONTANT HT	MONTANT HT
AMO phase travaux	12 000,00 €	20 000,00 €	6 000,00 €	FEDER		500 000,00 €	
Notaire: achat terrain	6 000,00 €			ETAT	200 000,00 €	300 000,00 €	100 000,00 €
Géomètre	5 000,00 €			REGION		200 000,00 €	
Publication				REGION et BANQUE DES TERRITOIRES		20 000,00 €	
Marché de travaux	9 000,00 €			CD30		300 000,00 €	
Architecte maîtrise d'oeuvre (12,5%)	115 337,00 €	172 593,00 €	26 820,00 €				
Bureau de contrôle technique	3 098,00 €	9 294,00 €	3 098,00 €	CAF FPT LAEP		110 000,00 €	
Coordonnateur sécurité et protection santé	1 500,00 €	6 300,00 €	1 500,00 €	CAF PIAJE RPE		110 000,00 €	
Etudes de sol et diagnostic	10 000,00 €			CAF FPT ALSH		300 000,00 €	
Domage ouvrage			37 770,00 €				
Travaux	301 000,00 €	2 104 650,00 €	112 350,00 €				
Equipements informatiques		20 000,00 €					
Copieur		7 000,00 €					
Téléphonie		6 000,00 €		AUTOFINANCEMENT CCPC	262 935,00 €	525 837,00 €	232 538,00 €
Equipements mobilier		20 000,00 €					
DIVERS IMPREVUS			145 000,00 €				
TOTAL	462 935,00 €	2 365 837,00 €	332 538,00 €	TOTAL	462 935,00 €	2 365 837,00 €	332 538,00 €
TOTAL GENERAL		3 161 310,00 €		TOTAL GENERAL		3 161 310,00 €	

Il est proposé au conseil communautaire :

- de valider le plan de financement ci-dessus
- de s'engager à réunir sa part contributive.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts et les intérêts communautaires de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, Considérant le projet de territoire 2017-2027 de la Communauté de communes approuvé le 26 juillet 2017,

Considérant que le projet de réalisation d'un pôle enfance jeunesse intercommunal est inscrit dans l'ensemble des documents stratégiques de la communauté de communes tels que l'avenant au contrat Bourg Centre Occitanie de la commune de Saint-Hippolyte-du-Fort, la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), le Contrat Territorial Occitanie (CTO) PETR Causses & Cévennes - Piémont 2022-2028 (approuvé le 3 mars 2023) et la Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2027,

Considérant la nécessité d'améliorer les conditions d'accueils des enfants et de développer des actions autour de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse,

Considérant le budget prévisionnel ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver le plan de financement pour la construction du pôle enfance jeunesse intercommunal ci-dessous :



DEPENSES				RECETTES			
OBJET	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	OBJET	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3
					MONTANT HT	MONTANT HT	MONTANT HT
AMO phase travaux	12 000,00 €	20 000,00 €	6 000,00 €	FEDER		500 000,00 €	
Notaire: achat terrain	6 000,00 €			ETAT	200 000,00 €	300 000,00 €	100 000,00 €
Géomètre	5 000,00 €			REGION		200 000,00 €	
Publication	9 000,00 €			REGION et BANQUE DES TERRITOIRES		20 000,00 €	
Marché de travaux				CD30		300 000,00 €	
Architecte maîtrise d'oeuvre (12,5%)	115 337,00 €	172 593,00 €	26 820,00 €	CAF FPT LAEP		110 000,00 €	
Bureau de contrôle technique	3 098,00 €	9 294,00 €	3 098,00 €	CAF PIAJE RPE		110 000,00 €	
Coordonnateur sécurité et protection santé	1 500,00 €	6 300,00 €	1 500,00 €	CAF FPT ALSH		300 000,00 €	
Etudes de sol et diagnostic	10 000,00 €						
Domage ouvrage			37 770,00 €				
Travaux	301 000,00 €	2 104 650,00 €	112 350,00 €				
Equipements informatiques		20 000,00 €					
Copieur		7 000,00 €					
Téléphonie		6 000,00 €		AUTOFINANCEMENT CCPC	262 935,00 €	525 837,00 €	232 538,00 €
Equipements mobilier		20 000,00 €					
DIVERS IMPREVUS			145 000,00 €				
TOTAL	462 935,00 €	2 365 837,00 €	332 538,00 €	TOTAL	462 935,00 €	2 365 837,00 €	332 538,00 €
TOTAL GENERAL		3 161 310,00 €		TOTAL GENERAL		3 161 310,00 €	

- de solliciter auprès de l'Etat une subvention en 3 phases, 1^{ère} phase à hauteur de 200 000€, 2^{ème} phase à hauteur de 300 000€ et une 3^{ème} phase à hauteur de 100 000€ pour la construction du pôle enfance jeunesse intercommunal à Saint Hippolyte du Fort
- de s'engager à réunir sa part contributive

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.


Le Président
Fabien CRUVEILLER


Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le : 24.04.2026
- de la publication : 24.04.2026